



13 mars 2026

■ À LA **UNE**



Gros plan sur les taux de TVA : dossier pratique

Dans le secteur du bâtiment, plusieurs taux de TVA cohabitent : 20 %, 10 % et 5,5 %. De fait, en fonction du type de travaux, le taux de TVA peut varier. À chaque chantier, il convient d'appréhender la situation en fonction du type de

travaux et d'équipement. Le taux normal de 20 % s'applique pour les logements neufs et les locaux professionnels.

Quant aux taux intermédiaires de 10 % et réduit de 5,5 %, ils concernent les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation achevés depuis plus de 2 ans. Mais les choses sont parfois plus compliquées sur le terrain ! Le choix du bon taux de TVA à appliquer peut être parfois un vrai casse-tête.

Pour éviter de s'embrouiller, la CAPEB vous rappelle les principales règles à connaître.

[Télécharger le dossier.](#)

■ ÉVÉNEMENT



Je participe !

Invitation – Réunion Logiciels de comptabilité et facturation BTP | Vendredi 27 mars 2026

La CAPEB 63 a le plaisir de vous inviter à une réunion d'information dédiée aux **logiciels de comptabilité et de facturation dans le BTP**, organisée en partenariat avec DEVATIS Informatique.

 **Vendredi 27 mars 2026**

 **De 10h30 à 12h**

 **Dans les locaux de la CAPEB 63**

 **Au programme :**

Présentation de **DEVATIS Informatique**

Découverte et comparatif des logiciels **EBP, OBAT, SAGE et ProGbat**

Échanges et questions/réponses

👉 Cette réunion sera suivie d'un **buffet convivial** pour prolonger les échanges.

Dans un contexte d'évolution des obligations et des outils numériques, cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur les solutions adaptées aux entreprises artisanales du bâtiment.

AIDES **FINANCIÈRES**



AXIORIS ex LORIS

Voici les adresses mails AXIORIS à utiliser pour joindre les différents services :

- contact@primesceecapeb.fr pour toute réclamation ou questions réglementaires
- controle@axioris.com pour les questions sur les dossiers en cours de contrôle COFRAC
- controles-sav@axioris.com pour tous les retours SAV des installateurs

Vous pouvez également cliquer sur le lien pour consulter la FAQ AXIORIS qui peut répondre en amont à beaucoup de questions : [AXIORIS](#)

Besoin d'aide ? vous pouvez contacter la hotline par téléphone au 01 84 19 86 80 du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h.

Retards de paiement :

Suite au changement de nom, la banque doit refaire de nouvelles trames pour les lettres chèques des dossiers valorisés.

Ces dernières ne seront reçues que vers mi-mars. **Les paiements sont donc en pause jusqu'à mi-mars.**

Signature conventions P6 Axioris :

Pour rappel, n'oubliez pas de signer en ligne la convention de partenariat pour la Période 6.

Fiche réglementation isolation après contrôle

Prime Energie EDF



Signature convention partenariat

IMPERATIF ! n'oubliez pas de signer la convention de partenariat pour la P6 ! [Voici le lien à suivre.](#)

Augmentation des primes :

[Voir ci-joint.](#)



ACTUALITÉS FORMATION



Passeport de prévention : ouverture de l'espace employeurs le 16 mars 2026

À partir du **16 mars 2026**, les entreprises pourront accéder à leur **espace employeur du Passeport de prévention**, un outil numérique destiné à **centraliser les formations en santé et sécurité au travail des salariés.**

Ce dispositif permettra aux employeurs de **déclarer les formations sécurité réalisées (en interne ou par un organisme)**, de **suivre les habilitations et certifications** des salariés et **d'anticiper les renouvellements obligatoires**.

Le déploiement sera progressif :

jusqu'au 30 septembre 2026 : déclaration des formations obligatoires réglementaires ou liées à une habilitation ;

à partir du 1er octobre 2026 : déclaration de l'ensemble des formations concernées.

👉 Les formations réalisées **avant le 16 mars 2026 n'ont pas à être déclarées**.

Un nouvel outil qui vise à **simplifier le suivi des formations sécurité et éviter les formations redondantes** dans les entreprises.

ACTUALITÉS Techniques



Artisans du Patrimoine Bâti - la marque des experts de la rénovation du patrimoine

Pour conserver, restaurer, réhabiliter ou mettre en valeur le patrimoine bâti, il est indispensable de maîtriser les modes constructifs, les techniques, les matériaux et les outils employés par le passé. En y associant les apports de l'innovation, ces compétences constituent un savoir-faire unique, non délocalisable, porté par les artisans du bâtiment.

Afin de leur permettre de valoriser ces expertises et de se positionner sur ces marchés, la CAPEB a développé la marque Artisans du Patrimoine Bâti.

[En savoir plus.](#)

■ ACTUALITÉS **Emploi**



Candidate Apprentissage - CAP Peintre

Retrouvez ci-dessous le CV d'une candidate à la recherche d'une entreprise pour effectuer son apprentissage en peinture à compter du mois de septembre.

Réside à Pagnat.

[Voir le CV.](#)

■ NOS **PARTENAIRES**



**Votre offre exclusive
jusqu'au 31 mars :**

Offre BERNER spéciale
CAPEB Février - Mars
2026
Des offres
exclusivement
réservées aux



**Avec le code
CAPDIM26,
bénéficiez des
avantages négociés
pour les adhérents
CAPEB :**



**L'assurance Photovoltaïque
avec APRIL Construction**

**APRIL
CONSTRUCTION** accompagn
e toutes les entreprises

adhérents de la CAPEB
sur des sélections de
produits par
métiers/activités !

[Téléchargez la brochure
de l'offre ici.](#)

5% de remise sur les conditions d'achat habituelles sur les gammes échafaudage suspendu acier et aluminium, garde-corps, monte matériaux, goulotte à gravât, chemin de circulation (Sécuriplac), ancrages et crochets de sécurité, filets de sécurité pour potelets garde-corps ou filets en nappe dont contrôle des filets et gamme de protection pour étancheurs.

Et 3% de remise sur les tarifs de formation "Travaux en Hauteur"

d'électricité, plomberie, génie climatique et couverture **de plus de 5 ans** avec une qualification **QualiPV Elec** ou **QualiPV Bat** et un chiffre d'affaire de plus de 200 000€ souhaitant se lancer dans le photovoltaïque (procédés PV rigides rigides en intégration au bâti ou simplifiée ou en surimposition ou posés au sol **≤ 36 kWc sous ATec ou ETN**).

Le Plus CAPEB :

100€ offerts en bons cadeaux sur une boutique en ligne dédiée !

[Rendez-vous sur la page PV dédiée aux adhérents de la CAPEB !](#)

L'ART DE NE PAS SE TROMPER

**ARTISANS
DU
BATIMENT**



**ARTISANS
ENGAGÉS
RSE**



**ARTISANS
PATRIMOINE
BÂTI**



**RGE
ECO
ARTISAN**



HANDIBAT





2 Rue Félix Mézard, CS 80061

63019 Clermont-Fd Cedex 2

.....

Tél : 04 73 25 71 71

capeb63@capeb63.fr



Si vous souhaitez vous désinscrire de la lettre d'informations de la CAPEB Puy-de-Dôme, [cliquez ici](#).